

son prolongement dans les concours de FS intra-muros et dans le Programme de formation des agents spécialisés.

En 1976, on a invité chacun des employés à remplir une nouvelle fiche personnalisée qui, en s'ajoutant aux renseignements personnels immuables, leur a permis de faire connaître leurs ambitions sur le plan professionnel (par exemple, de faire savoir qu'ils aimeraient acquérir une expérience dans certaines sphères données, être affectés à tel ou tel endroit, recevoir une formation linguistique, être détachés, etc.)

Cette formule a été améliorée pour encourager les employés à faire connaître leurs préférences en matière d'affectation et l'on fait maintenant circuler une liste des postes qui se libèreront à l'étranger pour le personnel de soutien, laquelle fait état du lieu d'affectation, des groupes et niveau requis. La même formule a été appliquée dans le cas du groupe FS.

Les Bureaux régionaux des passeports, de par leur taille et l'intensité de leurs activités, peuvent offrir des emplois à temps partiel. Ils ont donc embauché des femmes mariées, étant entendu que de nombreuses femmes compétentes délaissent la main-d'oeuvre active en raison de leurs engagements familiaux. C'est ainsi qu'ils recrutent des femmes qualifiées qui, après avoir reçu une formation d'examineur pendant deux semaines, travaillent à raison de 4 heures par jour au taux applicable aux CR-3. Les heures de travail des employées à temps partiel vont de 10 h à 16 h 30 et sont étalées de façon à ce qu'il y ait le maximum d'examineurs de service durant la pause-repas, c'est-à-dire quand la demande est la plus forte.

L'expérience a profité à ces bureaux, puisqu'elle leur a permis de tirer parti d'un réservoir d'employées qualifiées et de réduire le nombre d'années, personnes antérieurement requises durant la saison de pointe. Les